

LES CLÉS POUR UNE « NOUVELLE APPROCHE » EN HABITATION AU QUÉBEC

# DE L'AUDACE ET DE L'AMBITION

Au cours des prochaines semaines, le ministère des Affaires municipales et la Société d'habitation du Québec doivent élaborer une « nouvelle approche » en matière de logement. Cette réflexion est bienvenue car les programmes actuels ne répondent plus adéquatement aux besoins. Les trois grands objectifs que le gouvernement devrait poursuivre sont :

- 1. Assurer la pérennité de l'ensemble des logements sociaux et communautaires existants ;**
- 2. Augmenter et accélérer le développement de nouveaux projets d'habitation communautaire pour répondre aux besoins des individus et des communautés ;**
- 3. Reconnaître et soutenir l'action des organismes qui réalisent, administrent et gèrent les projets de logement communautaire.**

Actuellement, près de 480 000 ménages locataires québécois consacrent plus de 30 % de leur revenu au paiement du loyer, ce qui représente plus du tiers (37 %) de l'ensemble des ménages locataires. Les dépenses de logement de ces ménages dépassent le seuil d'abordabilité généralement reconnu, au-delà duquel les personnes éprouvent des problèmes d'insécurité résidentielle – voire éventuellement d'itinérance – et des problèmes additionnels de santé, d'insécurité alimentaire ou d'intégration sociale.

Une part importante de la responsabilité de cette situation échoit au trop faible développement du logement social et communautaire. Pour mener à bien le vaste chantier qui s'impose, il sera nécessaire d'adopter des approches innovantes et créatives. Au cours de la dernière année, les fédérations régionales et le Réseau québécois des OSBL d'habitation ont élaboré un ensemble de propositions exprimant un large consensus au sein du secteur de l'habitation communautaire.



# CE QUE NOUS PROPOSONS

Que la nouvelle approche gouvernementale en habitation :

- poursuive comme objectif central **la pleine reconnaissance du droit au logement dans le respect de la dignité des personnes**;
- reconnaisse l'ampleur et la diversité des besoins des ménages et des personnes en difficulté dans toutes les régions du Québec;
- reconnaisse que **l'augmentation et l'amélioration de l'offre de logements sociaux et communautaires constitue la réponse la plus appropriée** aux problèmes d'accès à un logement convenable et abordable.

Que le gouvernement du Québec lance un programme ambitieux de soutien au développement du logement social et communautaire qui permette de **développer un minimum de 3 000 nouveaux logements par année** pour les ménages à faible et modeste revenu.

Ce plan de développement doit contenir des programmes inspirés de recommandations des organismes communautaire en habitation; **des programmes qui prévoient une aide financière suffisante pour assurer la réalisation et l'exploitation des projets, en garantir la viabilité et offrir des loyers à prix abordables de manière pérenne.**

À court terme, pour les projets actuellement en exploitation :

- Que la SHQ soutienne et finance la réalisation régulière de bilans de santé des immeubles dans tous les projets ayant été réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis, Logement Abordable Québec et PARCO.

- Que la SHQ intervienne en faveur d'un rehaussement des sommes allouées au titre du soutien communautaire en logement social et soutienne le respect des critères et le bon fonctionnement des instances de partenariat prévus dans le cadre de référence de 2007.

Que le gouvernement du Québec transforme le Fonds québécois d'habitation communautaire en réserves mutualisées de façon à corriger l'insuffisance des réserves prévues au programme jusqu'à maintenant.


Que la SHQ **dote le mouvement du logement communautaire de moyens conséquents** qui permettront la mise en place des structures à même de garantir les services requis pour la pérennité du parc.


Que tout projet visant à faciliter la recherche de logements à loyer modique et leur attribution respecte l'autonomie de décision des organismes communautaires d'habitation et la latitude qui leur est impartie dans le cadre du processus d'attribution actuel.


Que le gouvernement du Québec **travaille à influencer l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement** annoncée par le gouvernement fédéral pour s'assurer que celle-ci garantisse la pérennité des OSBL touchés par la fin des conventions avec la SCHL et contribue à l'augmentation de l'offre de logement social et communautaire sur tout le territoire québécois.

Toutes ces propositions sont présentées en détail sur notre page [rqoh.com/consultation-shq](http://rqoh.com/consultation-shq)

 [rqoh.com](http://rqoh.com)

 1431 Fullum, bureau 102, Montréal, QC H2K 0B5

 [facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitation](https://facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitation)

 514-846-0163

 Sans frais 1-866-846-0163

 [twitter.com/RQOH\\_](https://twitter.com/RQOH_)



**50 000**  
logements



**1200**  
organismes



**8**  
fédérations



**1**  
voix

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.